

# Décision

- Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégrant des compétences au Président
- Considérant la nécessité de recourir à un contrat de location pour une durée comprise entre 3 et 4 mois

Le Président décide :

## **Article -1.**

De conclure un contrat d'occupation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Airvault, sise 18 allée Madeleine Brès – 79600 AIRVAULT dans les conditions suivantes :

- Occupant : association des soignants du val du thouet
- Durée : du 20 juin 2022 au 30 septembre 2022
- Montant du loyer : 290€/local occupé/mois, hors charges à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

## **Article-2.**

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

## **Article-3.**

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 20 juin 2022  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220622-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22-06-2022

Publication le : 22-06-2022

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48